

... Une liaison au service des ASCT ...

INCONTR



LABLES



Le 12/03/24

La Direction discrédite les ASCT en affirmant avoir tenue ses engagements ...

Les ASCT ne comptent pas en rester là !!!

SUD-Rail non plus !

La délégation SUD-Rail a été reçue le 27 février à la suite de la DCI déposée le 21 février.

D'emblée le décor est planté par la Direction nous annonçant avoir hésité à nous recevoir !!!

Pénibilité et fin de carrière:

(Direction) Des travaux sont en cours afin d'améliorer les dispositifs CPA existants pour l'ensemble du Groupe, en nous rappelant que les ASCT sont éligibles aux majorations salariales P1, P2 et P3 tout en bénéficiant d'une CPA allant jusqu'à 6 mois supplémentaires...

Vous l'aurez compris, nous sommes loin de la CPA spécifique bonifiée ! Quant au C2P, seuls 15 ASCT contractuels y sont éligible actuellement ... bien loin de la reconnaissance de la pénibilité pour tous les roulants !

Prime de travail :

(Direction) Celle-ci a déjà été majorée de 60€ brut par mois au 1er janvier 2023 et sécurisée à hauteur du code prime 1 depuis le 1er janvier 2024.

Nous ne nous satisferons pas de cette unique majoration censée reconnaître la particularité du métier d'ASCT, ni de cette « garantie de maintien de la prime de travail » comportant encore trop de zones d'ombre ... C'est bien une augmentation significative avec une renégociation en 2024 et une garantie à hauteur de 50% qui était prévue !

Equipement à 2 agents par TGV :

La Direction rappelle sa dynamique de recrutement engagée depuis 2023 en ciblant 100% d'équipement des TGV, en conception, à 2 agents fin 2025.

La Direction interprète à son avantage son engagement et fixe ses délais de mise en place comme bon lui semble, non repris dans l'accord de sortie de conflit !

Reconversion, reclassement et accompagnement

SNCF Voyageurs accompagnera cette mobilité volontaire dans la mesure de ses besoins qui sont fixés par chaque BU/activité.

La Direction fixe des conditions restrictives qui ne figuraient pas dans l'accord. Tous les métiers et toutes les SA doivent être concernés !

Renforts CDD sur Voyages et Parcours Pro:

Les Axes TGV sollicitent les entités cédantes. A défaut de possibilité d'appui des activités, des CDD seront recrutés.

Les dernières annonces des différents Axes TGV ne vont pas dans ce sens. Laissant entendre que des CDD seront encore recrutés en masse, comme en 2023. Ce n'est pas admissible !

La dernière grève des 16/17/18 février ne semble être qu'un début dans ce rapport de force qui s'installe un peu plus chaque jour !

La patience des ASCT a ses limites tandis que leur détermination reste intacte !

Après avoir dû faire face à un Bashing ASCT auquel a pris part la Direction dans les médias, les contrôleurs sont retournés à bord des trains et attendent depuis un signe de la Direction qui semble jouer la montre !

Nos attentes restent les mêmes, la balle est toujours dans le camp de la Direction.

La date de la prochaine Table Ronde sur la fin de carrière vient d'être annoncée, elle aura lieu le 10 avril. Nous la mettrons sous surveillance des ASCT et dès maintenant, nous posons un préavis qui couvrira l'ensemble du mois de MAI.

SUD-Rail est au côté des ASCT depuis le début du conflit, après le premier épisode de février, nous laissons à la direction le temps de faire des propositions sur la fin de carrière, la rémunération et les reconversions/parcours sans condition !

SUD-Rail fera le point avec les ASCT et le collectif à l'issue de la 1ère table ronde ... La direction est prévenue, sans bougés significatifs, les ponts du mois de mai seront perturbés !

SUD-Rail FEDERATION DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS DU MAN
Solidaires, Unitaires, Démocratiques

Mme QUESART Lucile
DRH SNCF VOYAGEURS
Campus Wilson
9 rue Jean Philippe Rambeau
92121 LA PLAINE ST DENIS

Saint-Denis, le 12 mars 2024
Objet : Préavis de grève.

Madame la Direction,

A la suite de la Démarche de Conciliation Immédiate déposée le 21 février 2024 et de la réunion de concertation du 27 février 2024 qui n'ont pas apporté de réponses suffisamment satisfaisantes aux revendications et interrogations exprimées par SUD-Rail et les ASCT, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, la Fédération SUD-Rail vous dépose un préavis de grève qui débutera le mardi 30 avril 2023 à 18h pour se terminer le vendredi 31 mai 2024 à 20h.

Ce préavis couvre l'ensemble des ASCT de la SA SNCF Voyageurs ainsi que tous ceux et celles susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la Démarche de Conciliation Immédiate déposée le 21 février 2024, ce préavis est motivé par :

- La reconnaissance de la pénibilité du métier ASCT avec une cessation progressive d'activité rémunérée à minimum 90% ainsi que l'accès au CDP pour bénéficier du dispositif de retraite anticipée ; viendrait se cumuler au CPA.
- Conformément à l'accord de sortie de conflit, l'intégration d'au moins 50% de la prime de travail et le traitement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec le dispositif en place.
- La revalorisation substantielle de la 1^{ère} étape de la prime de travail, ce qui entraînerait l'augmentation de l'ensemble de la prime de travail de plusieurs centaines d'euros et du montant du liquidable.
- Conformément à l'accord de sortie de conflit, la garantie d'équipement des trains à 2 ASCT maintenant ainsi que la limitation du recours aux CDD sur les TGV pendant l'été par le détachement des ASCT TER.
- Conformément à l'accord de sortie de conflit, que le dispositif de garantie de rémunération par parcours et le reclassement soit ouvert à l'ensemble des postes et des SA.

Dans l'attente d'être reçu-e-s, veuillez recevoir, Monsieur le Président Directeur Général et Madame la Direction nos salutations syndicales.

Pour la Fédération SUD Rail

Eric MEYER
Président

FEDERATION SUD-Rail - 13 BOULEVARD DE LA LIBERATION 92100 ST DENIS
Téléphone : 01 41 41 41 41
Site internet : www.sud-rail.fr
Solidaires

Le préavis est posé, La direction ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas ! Nous attendons les propositions de la direction!